

Arrêté n° 069/2020

**DU MAIRE PORTANT  
TION ET DU STATIONNEMENT**

Alignan-du-Vent,  
modifiée, relative aux droits et libertés des communes,

2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
d'assainissement par l'entreprise ASSAINISSEMENT 34 –

Incidents pourraient se produire dans certaines voies si la  
ne sont pas réglementés.

**ARRÊTE**

seront rigoureusement interdits rue de la Brèche du jeudi 20  
août 2020 à 18 heures en raison du curage des réseaux

seront matérialiser l'interdiction de stationnement et de

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pézenas,  
sera chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera

Fait à Alignan-du-Vent  
Le 17 août 2020

**Département de l'Hérault  
Commune d'Alignan-du-Vent**

La circulation et le stationnement sont interdits rue de la Brèche du jeudi 20 août 2020 à 7 heures au vendredi 21 août 2020 à 18 heures en raison du curage des réseaux d'assainissement par l'entreprise ASSAINISSEMENT 34.

Des barrières seront installées pour matérialiser l'interdiction de stationner et de circuler.  
(Arrêté municipal n° 069/2020 du 17/08/2020).

Le Maire,

Christophe CASTOR

